

Evry, le 19 février 2009

Général

Madame SCELLE-MAURY CHRISTINE  
Maire  
Hôtel de Ville -BP 79  
91861 EPINAY-SOUS-SENART CEDEX

V/Ref : CSM/SE/MB090209

OBJET : votre courrier du 9 février 2009

Madame le Maire,

Par courrier cité en objet vous me faites part des difficultés que rencontrent les Spinoliens du fait de la fermeture temporaire de nos permanences administratives des mardi, jeudi et vendredi sur la période des vacances scolaires allant du 16 février au 2 mars prochain.

Ces fermetures, comme indiqué dans mon courrier précédent, visent à réunir nos moyens d'accueil sur nos sites principaux qui restent ouverts au public, de façon à résorber, au plus vite, avec nos équipes de techniciens conseil les difficultés que vous-même évoquez, s'agissant des dysfonctionnements constatés sur le paiement des aides au logement.

A cette occasion, je tiens à vous préciser que ces dysfonctionnements ne sont pas internes à la Caf de l'Essonne mais impactent toutes les Caf de France, avec une prééminence forte en Ile de France.

En effet, le problème qu'il nous appartient de régler est lié à deux modifications importantes intervenues à compter du 1<sup>er</sup> janvier de cette année, sur le plan réglementaire.

D'une part les déclarations de ressources de nos allocataires nous sont transmises directement par l'administration fiscale et, d'autre part, la date de renouvellement des droits notamment aux aides au logement est passée du 1<sup>er</sup> juillet au 1<sup>er</sup> janvier avec exceptionnellement un droit ouvert pour la dernière période sur 18 mois, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 31 décembre 2008, pour se recaler avec l'année civile.

Ces deux modifications se sont soldées par des constats importants de changement de situation des familles générant de fait, auprès d'elles, des demandes de compléments d'information mais aussi des appels de pièces auprès des bailleurs.



Au regard de ce qui précède, un certain nombre d'allocataires ont vu leurs droits diminués, voire n'ont plus aucun droit en matière d'aide au logement.

Pour autant et s'agissant de l'accueil de vos administrés, je tiens à vous assurer que durant cette période de suspension de nos permanences administratives, nos permanences sociales restent ouvertes.

Ainsi les mardi et jeudi les travailleurs sociaux situés à la permanence d'action sociale, 1 rue Abel Gance, sont en mesure de recevoir les allocataires rencontrant des difficultés.

Madame Delaunay-Dron, secrétaire général de la Caf, a directement pris contact avec votre cabinet et Monsieur Exposito pour l'informer des dispositions prises.

Je vous prie de croire, madame le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.



Raynal le May